

SECURITE – SANTE – HYGIENE - ENVIRONNEMENT

F2 - Appliquer les prescriptions relatives à la manutention des produits

Public cible : Parcours AFP (Article 32), Exploitation.

Prérequis : Connaissance des techniques de base du métier,
Avoir suivi le module B1 pour les parcours Article 32.

Durée : 4 heures.

Objectifs de la formation :

Identifier les risques liés à la manipulation, au stockage, au transport et au reconditionnement des produits chimiques dans les opérations de nettoyage couramment utilisées.

Validation de la formation et Certificat:

Pour les parcours article 32, une évaluation de fin de module valide l'acquis des compétences.

Une attestation de suivi de module de formation de l'École Genevoise de la Propreté sera remise aux personnes qui auront assisté à la totalité du module.

CONTENU DU MODULE

- **Mesures de sécurité liées à l'utilisation des produits**
- **Responsabilité lors de la manipulation**
- **Entreposage des produits chimiques**
- **Étiquetage, emballage et fiches de données de sécurité**
- **Symboles de sécurité et nouvel étiquetage des produits chimiques SGH**
- **Élimination et protection de l'environnement**

Compétences visées :

- ✓ Appliquer les règles en matière de prévention des risques chimiques.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, mise en situation professionnelle et retours d'expériences.

Méthode pédagogique active et participative

INSCRIPTION

Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit :

- par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté, Rampe du Pont-Rouge 4 – 1213 Petit-Lancy
- par email : info@ecoledelaproprete.ch
- par fax au 022.300.69.83
- online www.ecoledelaproprete.ch

Groupe de 12 participants maximum.